

MODALITES DE REGLEMENT | PROMOTION 2023-AST

Nom, prénom de l'étudiant :

Date de naissance :

Montant des frais de scolarité à régler : 6900 € (dont 800€ versés en acompte)

Je soussigné(e) (Nom et prénom du payeur) :

Souhaite payer les frais de scolarité de KEDGE BACHELOR BASTIA :

1. **Acompte de 800 €** à verser par virement sous 10 jours après réception

Sur le Compte **CCI DE CORSE** au **Crédit Agricole de la Corse** :

IBAN : FR76 1200 6000 8130 2030 8201 020 – BIC : AGRIFRPP820

2. **Règlement des frais de scolarité restant : 6100 €** (6900€ - 800€ versés en acompte)

Règlement à remettre à la scolarité avant le 15/09

Par chèque à l'ordre de la : *CCI DE CORSE*

Par virement global : Sur le Compte **CCI DE CORSE** au **Crédit Agricole de la Corse** :

IBAN : FR76 1200 6000 8130 2030 8201 020 – BIC : AGRIFRPP820

Par Prélèvement automatique (Joindre un RIB)

En 3 fois (3 x 2033€ et 1 x 2034€) En 5 fois (5 x 1220€) En 10 fois (10 x 610€)

CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant devra s'acquitter d'une contribution de 95€ pour la nouvelle année auprès du CROUS, au titre de la CVEC.

Vous devez vous acquitter de cette contribution sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> et nous fournir votre attestation d'acquiescement en la téléchargeant dans votre dossier d'inscription

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

A :

le :

Signature